

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Benjamin Marteau - Neuropsychologue, Psychologue du travail, Psychothérapeute

N° RPPS: 10009158485 - N° SIRET: 90200991900033

www.laminutecortex.fr - contact.bmarteau@gmail.com

Dernière mise à jour : 18/04/2026 – V1.0

Benjamin Marteau est psychologue spécialisé en psychologie cognitive et comportementale, neuropsychologue et psychologue du travail. Il propose plusieurs prestations : psychothérapie individuelle et de groupe, bilan neuropsychologique et prise en charge neuropsychologique. L'ensemble des prestations peut être délivré en présentiel, en ligne ou sous un format mixte.

Benjamin Marteau s'engage à garder le secret professionnel et à respecter le code éthique et déontologique des psychologues.

Tout enregistrement audio ou vidéo des séances, qu'il soit partiel ou intégral, est strictement interdit.

Article 1 - Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent aux prestations réalisées par Benjamin Marteau auprès de tout patient, dans la limite de ses compétences professionnelles et de son champ d'exercice en tant que psychologue et neuropsychologue. Benjamin Marteau se réserve le droit de refuser ou d'interrompre une prise en charge s'il estime ne pas disposer des compétences spécifiques requises pour répondre à la situation clinique du patient, notamment en raison de la nature de la pathologie présentée ou de la population clinique concernée (ex. troubles psychiatriques sévères, populations pédiatriques spécifiques, etc.), et ce y compris dans ses domaines d'expertise habituels. Dans la mesure du possible, il s'efforcera d'orienter le patient vers un professionnel adapté à sa situation.

Benjamin Marteau se réserve le droit de les modifier à tout moment, pour une application immédiate. Des Conditions Particulières peuvent être établies par accord écrit entre les parties.

Article 2 - Réservations

Solliciter une consultation et/ou un suivi auprès de Benjamin Marteau implique une adhésion sans réserve aux présentes CGV. Les informations sur les prestations et la méthode de travail sont accessibles sur le site www.laminutecortex.fr ou transmises par email, conformément aux articles L221-5 à L221-7 du Code de la consommation.

Réservation en ligne : certaines prestations peuvent être réservées directement via le formulaire en ligne disponible sur le Site. La réservation est confirmée à réception du paiement requis. Le créneau est temporairement bloqué pendant 10 minutes le temps du paiement ; il est automatiquement libéré en l'absence de paiement dans ce délai.

Article 3 - Tarifs

Les tarifs sont indiqués en euros TTC sur le site www.laminutecortex.fr. Benjamin Marteau se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, les prestations étant facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de la réservation.

Exonération de TVA : les prestations proposées sont exonérées de TVA conformément à l'article 261-4-1 du Code général des impôts, les conditions de diplôme et de nature de la prestation étant réunies.

Article 4 - Conditions de règlement

4.1 Réservation en ligne (formulaire web) :

Pour les prestations réservées via le Site, deux modalités s'appliquent selon le délai avant la consultation :

- Consultation prévue plus de 10 jours après la réservation : un paiement de réservation de 30 % du tarif est dû au moment de la réservation (arrhes au sens de l'article L.214-1 du Code de la consommation). Le solde restant dû (70 %) est exigible entre J-10 et J-3 avant la consultation, via un lien de paiement envoyé automatiquement au Patient.
- Consultation prévue moins de 10 jours après la réservation : le paiement intégral (100 %) est dû au moment de la réservation.

Le détail complet des conditions de paiement en ligne est défini dans la Politique d'annulation et de report, disponible à l'adresse : laminutecortex.fr/politique-annulation

4.2 Autres modalités de règlement :

Pour les prestations non réservées en ligne (thérapie de groupe, etc.), le règlement s'effectue avant le début de chaque séance, par virement bancaire ou paiement en ligne sécurisé. Des conditions particulières de règlement peuvent être définies par accord écrit entre les parties.

En cas de retard de paiement, des pénalités calculées à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit. Benjamin Marteau se réserve également le droit de suspendre toute nouvelle prestation jusqu'à règlement complet.

Dans le cas où une prestation ferait l'objet d'une prise en charge par l'Assurance Maladie ou tout autre organisme de financement public, les modalités de règlement applicables seraient celles définies par ledit organisme, qui prévaudraient sur les présentes conditions.

Article 5 - Déroulement et contenu des prestations

5.1 Psychothérapie individuelle

L'accompagnement comprend une série d'entretiens individuels confidentiels visant à comprendre les difficultés vécues, identifier des objectifs de travail, et améliorer la qualité de vie du Patient et/ou traiter un trouble de santé mentale par des méthodes scientifiques en psychologie (ex. exposition comportementale, restructuration cognitive...). La pratique du professionnel s'appuie sur une approche cognitivo-

comportementale combinant analyse des difficultés et mise en œuvre d'un plan d'action personnalisé. Avant toute intervention visant à réduire un comportement dysfonctionnel, les premières séances sont consacrées à la compréhension de l'histoire des comportements problématiques (analyse diachronique et analyse synchronique/fonctionnelle). La durée d'une séance est de 45 minutes. Le nombre de séances est adapté aux besoins de chaque Patient.

5.2 Bilan neuropsychologique

Le bilan neuropsychologique est une évaluation approfondie des fonctions cognitives (mémoire, attention, langage, fonctions exécutives, etc.), réalisée à des fins d'évaluation et/ou d'intervention. Il se déroule en plusieurs étapes : entretien initial avec le Patient et/ou son entourage, passation de tests cognitifs standardisés sur une ou plusieurs séances, analyse des résultats, puis rédaction et remise d'un compte rendu écrit avec recommandations de prise en charge. Il s'adresse aux enfants, adolescents et adultes.

5.3 Psychothérapie de groupe - La Minute Cortex

Programme thérapeutique de huit séances de deux heures s'appuyant sur les données scientifiques en psychologie et neurosciences. Il vise à prévenir l'épuisement chez l'aidant ayant un proche atteint de maladie neurodégénérative (maladie d'Alzheimer ou apparentée). Il place la compréhension du fonctionnement cérébral au cœur de la démarche thérapeutique et comprend les étapes articulant un volet compréhension et un volet intervention.

Article 6 - Information précontractuelle et droit de rétractation

Conformément aux articles L.221-5 à L.221-7 du Code de la consommation, le patient est informé avant toute réservation des caractéristiques de la prestation, de son tarif et des conditions d'annulation, via le site laminutecortex.fr, la politique d'annulation et les présentes CGV (cases à cocher obligatoires au moment de la réservation en ligne concernant l'acceptation des CGV et de la politique de confidentialité). Ces informations précontractuelles sont remises au patient sur un support durable au sens de l'article L.221-5 du Code de la consommation, via l'email de confirmation de réservation envoyé automatiquement après paiement, lequel récapitule les caractéristiques essentielles de la prestation, le tarif, les conditions d'annulation et les références aux documents contractuels acceptés.

Conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation, le consommateur dispose en principe d'un délai de 14 jours à compter de la conclusion du contrat à distance pour exercer son droit de rétractation. Ce droit connaît toutefois plusieurs exclusions énumérées à l'article L.221-28 du même code, dont deux sont susceptibles de s'appliquer aux prestations proposées par Benjamin Marteau.

Exclusion au titre de l'article L.221-28 12° du Code de la consommation (services de santé). Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats « de services de santé fournis par des professionnels de la santé aux patients pour évaluer, maintenir ou rétablir leur état de santé, y compris la prescription, l'administration ou la fourniture de médicaments et de dispositifs médicaux ». Benjamin Marteau est psychologue et neuropsychologue, inscrit au Répertoire Partagé des Professionnels de Santé (RPPS) sous le numéro 10009158485, et exerce une profession réglementée par la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985. Les

prestations proposées - psychothérapie individuelle, bilan neuropsychologique, prise en charge neuropsychologique, psychothérapie de groupe — relèvent de l'évaluation, du maintien et du rétablissement de l'état de santé du patient au sens de l'article L.221-28 12° précité.

Cette qualification est au demeurant cohérente avec le régime fiscal applicable aux prestations : celles-ci bénéficient de l'exonération de TVA prévue à l'article 261-4-1° du Code général des impôts, laquelle est expressément réservée aux « soins dispensés aux personnes par les membres des professions médicales et paramédicales réglementées ». L'administration fiscale admet ainsi que les prestations concernées constituent des soins de santé dispensés par un professionnel de santé réglementé, qualification qui justifie pareillement l'application de l'exclusion prévue à l'article L.221-28 12° du Code de la consommation.

Renonciation expresse au droit de rétractation (article L.221-28 1° du Code de la consommation). À titre surabondant, et pour le cas où l'exclusion visée à l'alinéa précédent ne serait pas retenue, le patient reconnaît expressément, en cochant la case dédiée lors de la réservation en ligne, que la réservation entraîne le blocage immédiat et définitif du créneau horaire sélectionné, lequel devient indisponible pour tout autre patient dès validation du paiement. Le patient sollicite en conséquence l'exécution du contrat avant l'expiration du délai de rétractation et renonce expressément à son droit de rétractation conformément à l'article L.221-28 1° du Code de la consommation.

Article 7 - Annulation et report

7.1 Prestations réservées en ligne

Les conditions d'annulation, de report et de remboursement applicables aux réservations effectuées via le formulaire en ligne sont définies dans la **Politique d'annulation et de report**, accessible à l'adresse laminutecortex.fr/politique-annulation et acceptée expressément par le Patient lors de la réservation via une case à cocher obligatoire. Ce document fait partie intégrante des présentes CGV.

7.2 Autres prestations non réservées en ligne

Pour toute prestation non réservée en ligne, dont la réservation s'effectue directement avec le Professionnel, en présentiel ou par téléphone, les mêmes conditions d'annulation et de report s'appliquent, telles que définies dans la Politique d'annulation et de report accessible à l'adresse laminutecortex.fr/politique-annulation. Des conditions particulières peuvent être définies par accord écrit entre les parties.

Dans le cas où une prestation ferait l'objet d'une prise en charge par l'Assurance Maladie ou tout autre organisme de financement public, les conditions d'annulation applicables seraient celles définies par ledit organisme, qui prévaudraient sur les présentes conditions.

7.3 Annulation par Benjamin Marteau

En cas d'annulation d'un rendez-vous à l'initiative de Benjamin Marteau, les modalités de remboursement sont celles définies dans la Politique d'annulation et de report (article 3). À titre de geste commercial, Benjamin Marteau pourra proposer au

Patient, en accord avec lui, un report dans un délai raisonnable en lieu et place du remboursement.

Article 8 - Responsabilité et engagement des parties

Les prestations proposées sont conformes à leur description. La responsabilité de Benjamin Marteau ne peut être engagée qu'en cas de faute ou négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le Patient, à l'exclusion de tout préjudice indirect.

Benjamin Marteau est tenu à une obligation de moyen et non de résultat. Le Patient reste le principal acteur de sa réussite et s'engage à investir le temps et les efforts nécessaires à l'atteinte de ses objectifs.

Article 9 - Force majeure

Benjamin Marteau ne pourra être tenu responsable en cas d'inexécution résultant d'un cas de force majeure, incluant notamment : maladie ou accident, grèves, pandémies, catastrophes naturelles, interruption des télécommunications ou de l'approvisionnement en énergie, changements législatifs.

Pour tout rendez-vous annulé moins de 10 jours à l'avance pour cause de force majeure dûment justifiée, Benjamin Marteau procédera à un remboursement intégral de la prestation non effectuée.

Article 10 - Propriété intellectuelle

Les documents, supports et contenus fournis au Patient sont la propriété exclusive de Benjamin Marteau. Toute reproduction, utilisation, transformation ou diffusion, totale ou partielle, est interdite sans autorisation écrite préalable. Le Patient s'engage à ne pas divulguer les outils, méthodes et contenus auxquels il a accès.

Article 11 - Confidentialité et engagements déontologiques

Benjamin Marteau s'engage à respecter le secret professionnel et le code déontologique des psychologues. Il s'engage à mener ses missions avec professionnalisme, neutralité et bienveillance, dans le respect du consentement éclairé du Patient.

Le Patient s'engage à ne pas divulguer les informations relatives à Benjamin Marteau obtenues dans le cadre de la relation thérapeutique.

Article 12 - Données personnelles

Les données personnelles collectées sont traitées conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD - Règlement UE 2016/679). Pour toute information sur la collecte, l'utilisation, la conservation et vos droits (accès, rectification, effacement, portabilité), veuillez consulter notre **Politique de confidentialité** disponible sur laminutecortex.fr. Pour exercer vos droits : contact.bmarteau@gmail.com.

Article 13 - Réclamation et médiation

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du Code de la consommation, le Patient peut recourir à un médiateur en cas de litige, après tentative de règlement amiable par email à contact.bmarteau@gmail.com. Pour plus d'informations : www.economie.gouv.fr/mediation-conso.

Article 14 - Loi applicable

Les présentes CGV relèvent de la loi française. En cas de litige, les parties s'engagent à chercher une solution amiable. À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal matériellement compétent de Caen, quel que soit le siège ou la résidence du Patient.

Article 15 - Prise en charge par un financeur tiers

1. Services financés par un tiers

Il est possible que certaines prestations soient financées par un tiers (organismes publics, départements, etc.). Lorsqu'un financement externe est accordé, le patient bénéficiaire pourra accéder aux services sans frais directs, sous réserve que le financement ait été validé et confirmé par le financeur concerné.

2. Absence de frais pour le patient bénéficiaire

Lorsque les frais sont pris en charge par un financeur tiers, aucun frais ne sera exigé du patient bénéficiaire. Le patient devra se conformer aux exigences administratives du financeur, mais n'assumera aucune charge financière liée aux prestations, sous réserve que les conditions de financement soient respectées.

3. Modalités de facturation

La facturation des prestations sera effectuée directement auprès du financeur tiers. Le prestataire s'engage à respecter les modalités de facturation définies par ce dernier, conformément aux exigences administratives et réglementaires en vigueur. Les prestations financées par un tiers ne feront pas l'objet de facturation directe au patient.

4. Responsabilité administrative

Le prestataire se charge de toutes les démarches administratives nécessaires pour obtenir l'accord du financeur tiers et garantir la prise en charge des frais. Le patient bénéficiaire ne sera en aucun cas responsable de la gestion de la demande de financement.

5. Suivi et rapports

Le prestataire pourra être amené à transmettre des rapports ou des informations relatives à l'avancement des prestations au financeur, conformément aux exigences de ce dernier. Le patient consent à la transmission de ces données pour assurer le suivi du financement et la conformité aux conditions de prise en charge.

6. Cas de dépassement

Si le financement par le tiers ne couvre pas intégralement le coût des prestations, le patient bénéficiaire en sera informé avant le début des services, et il sera précisé si des frais supplémentaires restent à sa charge. Le prestataire s'engage à

communiquer toute somme restante à la charge du patient avant toute prestation supplémentaire.

Article 16 - Acceptation

Les présentes CGV sont expressément agréées et acceptées par le Patient, qui déclare en avoir une parfaite connaissance. Tout contrat complémentaire signé entre Benjamin Marteau et le Patient, dont les éléments seraient en contradiction avec les présentes CGV, prévaudra sur celles-ci.
